



# MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

[Accueil](#) > [Abonnements](#) > [Abonnements courriel](#) > [Bulletin Officiel](#) > [N°36 du 4 octobre 2012](#) > [Enseignement supérieur et recher](#)

## BULLETIN OFFICIEL N° 36 DU 4 OCTOBRE 2012

Le bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

### ÉLECTIONS

#### Renouvellement des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des Crous

NOR : ESRS1233810C  
circulaire n°2012-0016 du 11-9-2012  
ESR - DGESIP C2

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'academie, chanceliers des universités*  
*Références : décret n°87-155 du 5-3-1987 modifié ; arrêté du 12-2-1996 ; arrêté ministériel du 23-3-2012 (J.O. du 4-4-2012)*

Vous connaissez mon attachement à la participation des étudiants au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et au rôle que les élus étudiants ont à jouer en la matière. Le développement de la participation aux élections et l'amélioration des conditions du débat électoral sont des objectifs essentiels.

Ainsi, j'accorde le plus grand prix aux mesures que vous pourrez prendre pour permettre la participation du plus grand nombre des étudiants à ces élections et, à travers elles, à l'activité des œuvres universitaires. Dans cette perspective, il vous appartient d'assurer une large publicité auprès des établissements sur la tenue des élections aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) en veillant à ce que ceux-ci informent les étudiants des enjeux qu'elles représentent. Vous voudrez bien en outre prendre toutes dispositions pour faciliter le déroulement matériel de ces élections.

#### 1. Le calendrier électoral

Les élections pour le renouvellement du mandat des sept représentants des étudiants au conseil d'administration de chaque centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) auront lieu, **sur une journée** :

- entre le 19 et le 30 novembre 2012 pour l'ensemble des académies métropolitaines et les académies de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique.
- entre le 5 et le 16 novembre 2012 pour l'académie de La Réunion.

Aux termes de l'arrêté du 12 février 1996 cité en référence, après consultation des représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives et avis du Crous, il appartient à **chaque recteur d'académie de fixer dans cette période la date des élections** des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

En annexe de cette circulaire figurent les informations indispensables pour préciser ce calendrier et les modalités des opérations électorales.

#### 2. L'augmentation des sections de vote

Je souhaite vivement que le nombre de sections de vote soit augmenté de façon significative afin de favoriser l'implantation des lieux de vote au plus près des sites d'étude. Ainsi en plus de la sensibilisation menée auprès des présidents et directeurs

#### ABONNEMENT

**Abonnez-vous à l'ale**  
pour recevoir chaque  
sommaire du B.O. :

S'abonner au somm  
Se désabonner

#### ARCHIVES B.O.

Retrouvez tous les B.O.  
M.E.S.R.

bulletins officiels 201  
bulletins officiels 201  
bulletins officiels 201  
bulletins officiels 201  
bulletins officiels 200  
bulletins officiels 200

#### MENTOR

**Recherche de textes  
parus au B.O. et  
au J.O. du M.E.S.R. e**

Mentor vous permet d

les références des te  
B.O. ou au J.O. après  
l'intégralité des text  
postérieurs à juillet 1  
et à juillet 2003 pour

Le moteur de recher

#### ADRESS'RLR

**Adress'RLR est le no  
juridique du M.E.S.R.**

Cette base de donnée  
au droit de la rechen  
enseignements skol